

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Zitrilon® 7 SL

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h  
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de éléments-traces et agents complexants.

#### Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|-------------------------------------------------|----------------|--------------------------|
|              |                                                 |                |                          |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Zitrilon® 7 SL

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

|                                                                                                       |                                                  |                                                                                                  |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| [[[N,N'-éthylènediylbis[N-(carboxylatométhyl)glycinato]](4-)-N,N',O,O',ON,ON']zincate(2-) de disodium | 14025-21-9<br>237-865-0<br>05-2114842856-36-0000 |                                                                                                  | >= 1 - < 10  |
| sulfate de zinc                                                                                       | 7446-19-7<br>231-793-3<br>01-2119474684-27-XXXX  | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410 | >= 10 - < 25 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Après inhalation de produits de décomposition:  
Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Gaz de Nitrose

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Zitrilon® 7 SL

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

Ne pas laisser sécher.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance | Utilisation finale                        | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|-------------------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------|
| Zitrilon® 7 SL      |                                           |                    |                                |        |
| Remarques:          | Ces informations ne sont pas disponibles. |                    |                                |        |

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement           | Valeur |
|---------------------|-------------------------------------------|--------|
| Zitrilon® 7 SL      |                                           |        |
| Remarques:          | Ces informations ne sont pas disponibles. |        |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : clair

Odeur : inodore

pH : env. 5,7, (20 °C)

température de cristallisation : env. -10 °C

Intervalle d'ébullition : env. > 100 °C

Densité : env. 1,244 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : soluble

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Gaz de Nitrose

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

###### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

###### Produit:

Remarques: Possibilité d'irritation en cas d'action prolongée sur la peau.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

###### Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Élimination physico-chimique : Remarques: L'élimination est faible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Évaluation : Remarques: Non applicable



# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Engrais  
Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(zinc sulphate)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(zinc sulphate)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(zinc sulphate)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(zinc sulphate)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## Zitrilon® 7 SL

Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

(zinc sulphate)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             |     |
|-------------|-----|
| <b>ADN</b>  | : 9 |
| <b>ADR</b>  | : 9 |
| <b>RID</b>  | : 9 |
| <b>IMDG</b> | : 9 |
| <b>IATA</b> | : 9 |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                                                  |            |
|--------------------------------------------------|------------|
| <b>ADN</b>                                       |            |
| Groupe d'emballage                               | : III      |
| Code de classification                           | : M6       |
| Numéro d'identification du danger                | : 90       |
| Étiquettes                                       | : 9        |
| <b>ADR</b>                                       |            |
| Groupe d'emballage                               | : III      |
| Code de classification                           | : M6       |
| Numéro d'identification du danger                | : 90       |
| Étiquettes                                       | : 9        |
| Code de restriction en tunnels                   | : (-)      |
| <b>RID</b>                                       |            |
| Groupe d'emballage                               | : III      |
| Code de classification                           | : M6       |
| Numéro d'identification du danger                | : 90       |
| Étiquettes                                       | : 9        |
| <b>IMDG</b>                                      |            |
| Groupe d'emballage                               | : III      |
| Étiquettes                                       | : 9        |
| EmS Code                                         | : F-A, S-F |
| Groupe de séparation de matières                 | : : (-)    |
| <b>IATA</b>                                      |            |
| Instructions de conditionnement (avion cargo)    | : 964      |
| Instructions de conditionnement (avion de ligne) | : 964      |
| Instruction d' emballage (LQ)                    | : Y964     |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|    |                              | Quantité 1 | Quantité 2 |
|----|------------------------------|------------|------------|
| E2 | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | 200 t      | 500 t      |

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Dangereux pour l'eau

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16: Autres informations

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Zitrilon® 7 SL



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

### Texte complet pour phrase H

|      |                                                                                           |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H318 | : Provoque des lésions oculaires graves.                                                  |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |                                               |
|-----------------|-----------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : Toxicité aiguë                              |
| Aquatic Acute   | : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique     |
| Aquatic Chronic | : Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Eye Dam.        | : Lésions oculaires graves                    |

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Zitrilon® 7 SL**



Version: 1.6

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 23.05.2016

Date de révision:

06.04.2023

---

## Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR